

COMITE SYNDICAL DU PETR VIDOURLE CAMARGUE
Compte-rendu de la réunion du 5 juillet 2023
à Aimargues

Séance du 5 juillet 2023

Date de convocation : 27 juin 2023

Membres en exercice : 58 titulaires

Membres présents : 26 à l'ouverture

Membres votants présents : 26 répartis comme suit : 21 titulaires, 5 suppléants

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 4 (M. Brundu à M. Géraud, Mme Pradeille à M. Chambellan, M. Gras à M. Agnel, M. Estéban à M. Boisson)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 1 : Mme Nectoux (procuration sans nom de délégué).

Nombre total de voix : 30 à l'ouverture de la séance

L'an deux mille vingt-trois, le 5 juillet à quatorze heures, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Lunel-Viel.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative : R. Crauste, O. Penin, T. Féline, R. Vianet, J. Rosier-Dufond, K. Guyot, J.P. Géraud, P. Deschamps, M. Chambellan, T. Agnel, P. Martinez, V. Martin, B. Leccia, M. J. Pellet, F. Dhuisme, F. Granier, C. Marquier, D. Devrient, L. Fataccioli, J. Boisson, I. Demongolfier

Suppléants avec voix délibérative : N. Gros-Chareyre, C. Villanueva, M. Debouverie, M. Pellet-Laporte, F. Tempier.

Absents excusés : L. Vigouroux, C. Bernard, L. Perrigault-Launay, F. Martinez, L. Topie, F. Dugaret, J.P. Cubilier, J. Denat, B. Pascal, A. Brundu, M. Cayzac, J. Pérédès, J. Tena, J.P. Franc, C. Pérysse, V. Bénézet, R. Oujédou, C. Tichet, N. Ruiz, A. Mégias, B. Julien, V. Vautrin, M. Pradeille, A. Pobo, P. Gras, P. Bénézech, P. Fortuna-Deschamps, A. Nectoux, J. Rey, A. Bruguier, I. Debrie, J.F. Laurent, S. Guy, A. Thérond, V. Liénard, S. Renner, M. Larroque, P. Soujol, P. Spéziale, J.J. Estéban, J. Gravegeal, Y. Person, C. Calvet, D. Lonvis.

Conseil de développement :

Présents : C. Constant, R. Lefort, D. Martinez, B. Rouger, M. Geiger, G. Flutet, A. Avesque, J.F. Fontana.

Excusés :

Conseil départemental du Gard et de l'Hérault (sans voix délibérative) :

Présents :

Excusés :

Conseil régional Occitanie (sans voix délibérative) :

Présents :

Excusés :

M. Le Président, Pierre Martinez, ouvre la séance par un mot d'accueil.

I) Conseil de développement

Il invite le président du conseil de développement, Claude constant, à présenter un rapport d'activité. Celui-ci remercie les bénévoles du conseil pour leur implication et la qualité de leur travail.

Il fait état des travaux et des résultats des commissions :

- Eau
- Déplacement
- Energie

Se pose la question de la continuité des ces commissions et de la création de nouvelles commissions avec des thématiques différentes. Les élus ont été consultés sur les problématiques qu'ils souhaitent voir traiter par le conseil de développement par sondage. Les travaux ont été présentés dans les communes qui le demandaient.

Le renouvellement des membres est en cours et plusieurs sièges restent à pourvoir.

De même la région Occitanie ouvre l'assemblée des territoires aux conseils de développement (2 sièges/conseil). M. Constant est désigné mais le second siège est libre faute de candidate afin de respecter la parité H/F demandée par la région.

M. Martinez salue le travail fourni et la qualité des présentations. Il rassure les membres du conseil de développement sur le passage à l'opérationnel des préconisations. En effet, le temps de mise en action pour les collectivités est long mais ce travail est bien pris en compte par les élus dans leurs réflexions et leurs actions communales. Il remercie l'investissement fourni par le conseil de développement.

II) Comité syndical

M. Martinez constate l'absence de quorum :

Le quorum est vérifié, il n'est pas atteint : 26/58 élus présents.

- CC Terre de Camargue : 7/10
- CC Petite Camargue : 2/12
- CC Rhôny Vistre Vidourle : 3/12
- CC Pays de Sommières : 8/10
- CC Pays de Lunel : 6/14

La séance ne peut valablement se tenir faute de quorum.

Le Président décide de reconvoquer le Comité syndical sous un délai de 3 jours minimum avec le même ordre du jour et sans condition de quorum.

Toutefois, M. le Président propose aux élus présents et pour information de balayer les rapports à l'ordre du jour.

L'ordre du jour est rappelé :

Délibérations :

1. Remplacement et élection de la 6ème Vice-présidence constituant le Bureau syndical
2. Approbation de la convention entre la Région Occitanie et le PETR Vidourle Camargue pour la connaissance du patrimoine
3. Validation des avenants « Bourg-Centre Occitanie 2022-2028 » des communes de Sommières et de Calvisson
4. Approbation des ORT dans le cadre des démarches « Petites Villes de Demain »
5. Renouvellement de l'utilisation de la marque « Vignobles et découvertes » pour les partenaires de la destination « Vignobles Vidourle Camargue »
6. Désignation des représentants au Comité Régional de Suivi Interfonds
7. Mise en conformité dans le cadre du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 (référént déontologue auprès des élus)
8. Approbation du projet Défi « Famille à Alimentation Positive » au titre du Plan Alimentaire Territorial Vidourle Camargue
9. Demande de financement au titre du dispositif LEADER-Animation et fonctionnement du GAL 2023 dans le cadre du PDR 2014-2022
10. Modification de la délibération 2023-03-500 : Demande de financement de soutien à l'ingénierie 2023 à la Région dans le cadre de la contractualisation

Questions diverses :

11. Présentation de l'annuaire des projets et principes du guide des aides
 12. Retour des services régionaux sur la « Dotation Innovation Expérimentation »
-

La séance est ouverte.

DELIBERATIONS :

1. Remplacement et élection de la 6ème Vice-présidence constituant le Bureau syndical

Présentation : P. Martinez

La démission de M. Pierre GRISELIN laisse le poste de la 6ème Vice-présidence en charge du PAT et du soutien à la ruralité occupée par la communauté de communes du Pays de Lunel, vacant dont il faut pourvoir au remplacement.

La candidature de M. Jacques Gravegeal, Maire de Campagne, est proposée.

Ne pouvant procéder à l'élection, cette décision est reportée au prochain comité syndical.

Le comité syndical approuve la candidature et remet l'élection.

2. Approbation de la convention entre la Région Occitanie et le PETR Vidourle Camargue pour la connaissance du patrimoine

Présentation : V. Martin

L'objectif de cette convention consiste pour la Région d'accompagner le PETR Vidourle Camargue dans son entreprise de sauvegarde des données d'inventaire préliminaires. Elle met à disposition du PETR ses outils et son ingénierie pour garantir la qualité scientifique de sa documentation.

L'opération d'inventaire vise au recensement et à l'étude du patrimoine immobilier et/ou mobilier sur le territoire du PETR Vidourle Camargue, aboutissant à la production de dossiers informatisés respectant les normes de l'Inventaire général du patrimoine culturel définies par le ministère chargé de la culture. La documentation scientifique ainsi rassemblée constitue un outil d'aide à la gestion de l'espace du territoire et fait l'objet d'actions de valorisation et de sensibilisation.

Le PETR se charge de la reprise des données récoltées sur le territoire. Pour cela, l'outil de gestion de dossier électronique GERTRUDE est mis à disposition du PETR.

La Région met à disposition un chercheur spécialisé dans le patrimoine industriel, un dans le domaine des objets mobiliers, un documentaliste - gestionnaire de base des données et un photographe.

Le comité syndical n'a pas de question.

3. Validation des avenants « Bourg-Centre Occitanie 2022-2028 » des communes de Sommières et de Calvisson

Présentation : P. Martinez :

La dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028 par voie d'avenant pour les communes concernées par la première génération de ces contrats (Calvisson, Sommières).

Ces présents avenants ont pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, approuvé par la Région en avril 2019 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,
- En actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification les actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Il n'y a pas de remarque du comité syndical.

4. Approbation des ORT dans le cadre des démarches « Petites Villes de Demain »

Présentation : P. Martinez

La signature d'une convention-cadre, qui formalise le projet de territoire et vaut ORT (Opération de Revitalisation du Territoire), permet, sur la base d'un diagnostic, d'une stratégie de revitalisation et d'un plan d'actions, de mobiliser les moyens des différents partenaires.

Les avantages concrets et immédiats de l'ORT confèrent des nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour :

- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville (dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques) ;
- Favoriser la réhabilitation de l'habitat (accès prioritaire aux aides de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), éligibilité au Denormandie dans l'ancien) ;
- Mieux maîtriser le foncier (droit de préemption urbain renforcé, droit de préemption dans les locaux artisanaux) ;
- Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux (permis d'aménager, permis d'aménager multisites).

Le PETR mobilise, dans cette perspective, les moyens en ingénierie nécessaires et adaptés.

Mme Guyot conçoit la difficulté des communes face à une multitude de dispositifs financiers (département/région/état). La démarche a le mérite de mettre tous les intervenants autour de la même table et d'examiner les projets dans un souci de cohérence.

L'assemblée approuve le projet de convention.

5. Renouvellement de l'utilisation de la marque « Vignobles et découvertes » pour les partenaires de la destination « Vignobles Vidourle Camargue »

Présentation : J. Rosier-Dufond

En 2020, le PETR a obtenu le label « Vignobles et découvertes » pour la promotion touristique des vignobles de son territoire. Les prestations oenotouristiques de qualité en Vignobles Vidourle Camargue offrent la possibilité de prendre le temps de transmettre passion et savoir-faire, pour mieux apprécier en toute convivialité. Mme Rosier-Dufond se satisfait des 113 partenaires impliqués dans cette démarche de partage, d'échanges et de dynamisme.

Le renouvellement du label pour la période 2023-2026, est une actualisation du réseau et une demande d'autorisation du droit d'usage de la marque auprès d'Atout France et du Conseil Supérieur d'Œnologie.

Les élus approuvent le projet de convention.

6. Désignation des représentants au Comité Régional de Suivi Interfonds

Présentation : P. Martinez

Dans le cadre de la mise en œuvre des Programmes européens gérés par la Région Occitanie, une liste recensant les structures membres de ce Comité est soumise afin que soient désignés les titulaires et suppléants, détenteurs du droit de vote.

Dans le cadre de la mise en place de ce vote, il appartient à chaque structure membre de désigner ses représentants (1 titulaire et 1 suppléant).

Le PETR Vidourle Camargue est représenté en application de son règlement intérieur par son Président en tant que structure sélectionnée pour la mise en œuvre de l'Approche Territoriale Intégrée (ATI).

Sont volontaires pour participer au Comité Régional de Suivi Interfonds :

- Pierre Martinez
- Josiane Rosier-Dufond

Mme Martin précise qu'il s'agit de consultation numérique et non en présentiel.

Les membres présents approuvent les candidatures qui seront soumises au vote en comité syndical.

7. Mise en conformité dans le cadre du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 (référént déontologue auprès des élus)

Présentation : P. Martinez

Le code général des collectivités territoriales en prévoit que tout élu local peut consulter un référént déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local.

L'AMF du Gard a proposé une liste de nom.

Il est proposé de retenir Maître Guy LAÏC, avocat honoraire, ancien bâtonnier, formateur en déontologie pour accompagner les élus de la collectivité dans la prévention des conflits d'intérêts.

Le comité syndical n'a pas de question.

8. Approbation du projet Défi « Famille à Alimentation Positive » au titre du Plan Alimentaire Territorial Vidourle Camargue

Présentation : P. Martinez et T. Denimal Pinto

Le PETR est labélisé « Plan Alimentaire Territorial ». En partenariat, le PETR et les CIVAM, le Défi Famille Alimentation Positive est porté à l'échelle du territoire. Environ 45 foyers, exposés à toute forme de précarité seront approchés via les structures sociales du territoire.

Le programme est bâti sur 6 temps/ateliers répartis sur une année.

Dépenses prévues :

Prestataires	Désignation	Montant prévisionnel
FD CIVAM 30	Organisation défi FAP 2 équipes	19 310 €
CIVAM Bio 34	Organisation défi FAP 1 équipe	12 780 €
	TOTAL	32 090 €

Plan de financement :

	Taux	Montants sollicités
LEADER	64%	20 537,60 €
CD 30	10%	3 209,00 €
CD 34	6%	1 925,40 €
Autofinancement PETR	20%	6 418,00 €
TOTAL		32 090,00 €

Mme Guyot demande comment seront sélectionnées les 45 familles ? M. Denimal Pinto envisage de s'appuyer sur les structures existantes comme les CCAS ou Calade. Mme Guyot pense que par sa compétence, le département a cette capacité.

Pour l'instant rien n'est fixé.

Les élus n'ont pas de questions complémentaires.

9. Demande de financement au titre du dispositif LEADER-Animation et fonctionnement du GAL 2023 dans le cadre du PDR 2014-2022

Présentation : P. Martinez

Comme chaque année, il s'agit de faire les demandes de subventions auprès des différents partenaires (départements, Région, Europe) pour le financement de l'animation du GAL Vidourle Camargue.

DEPENSES PREVISIONNELLES ANIMATION GAL 2023 éligibles à la mesure 19.4 / PDR 2014-2022				
Agents	Temps consacré à l'action sur la base de 1607h/an	Estimation frais salariaux 2023 (brut+charges patronales)	Coût horaire de l'agent	Montant consacré à l'action
Aude FAYE	221 h	7 385,01 €	33,42 €	7 385,01 €
Adrien MONTIZON	208,3 h	6 225,08 €	29,89 €	6 225,08 €
Sous-total masse salariale				13 610,09 €
Coûts indirects 2014-22 (frais de structure) sur la base forfaitaire de 15% de la masse salariale				2 041,51 €
Stagiaire communication	700 h	2 835,00 €	4,05 €	2 835,00 €
TOTAL				18 486,60 €

Le comité syndical valide la demande.

10. Modification de la délibération 2023-03-500 : Demande de financement de soutien à l'ingénierie 2023 à la Région dans le cadre de la contractualisation

Présentation : P. martinez

Dans le cadre de sa politiques contractuelles territoriales, le Conseil Régional affirme la volonté de contractualiser avec les structures juridiques locales dotées d'un projet de territoire dont les PETR.

CHARGES DE PERSONNEL DEDIEES AU PLAN D'ACTION 2023			
Nom Prénom	Frais salariaux (salaire brut + charges)	Taux ETP lié	Coût plan d'action
CHARLIER Maxime	62 031,36 €	50%	31 015,68 €
CAMBESSEDES Frédéric	45 689,40 €	100%	45 689,40 €
Total frais salariaux du plan d'action 2023			76 705,08 €

Il s'agit de présenter un nouveau plan de financement :

Conseil régional Occitanie	45,73 %	35 079,83 €
Autofinancement	54,27 %	41 625,25 €
TOTAL		76 705,08 €

Il n'y a pas de remarque sur ce rapport.

Le comité syndical sera à nouveau convoqué, sans quorum, le mercredi 12 juillet au PETR, à Aimargues.

Fait à Aimargues, le 6 juillet 2023,

Le Président, Pierre MARTINEZ,


